



**NAMUR  
CAPITALE**

**DAU** | Département  
Aménagement  
L'Étain



Wallonie

Informations notariales

Les Viviers - Immobilière  
chaussée de Marche , 398  
5100 Jambes

Hôtel de Ville  
Aile A – 2ème étage  
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1  
5000 Namur

**Cellule Procédures préalables :**  
**081/246.547 ou 081/246.505**

Accueil général Urbanisme :  
du lundi au jeudi : 081/246.347  
Fax : 081/246.590

Courriel : [infontaire@ville.namur.be](mailto:infontaire@ville.namur.be)  
Accueil général Hôtel de Ville :  
081/246.246  
Site internet : [www.namur.be](http://www.namur.be)

Délivré à Namur, le 24 JUIN 2026

**INFORMATIONS NOTARIALES**

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 22-05-26

V/réf. : /

Référence dossier : Notaires/42200/2026

Votre correspondant·e : V. Baudouin

Maître·s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître·s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,  
Par déléation,  
L'agent·e traitant·e délégu·e

V. Baudouin

Pour la Bourgmestre ff,  
Par déléation,  
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

1) Bien situé à NAMUR, Avenue de la Vecquée n°72, paraissant cadastré section F n°12Z3 et appartenant à - Statut urbanistique du bien : maison (selon cadastre) - Date de construction : 1980.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: "Périmètre règlement des enseignes"

- en "Zone d'habitat, Zone forestière" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
05-02-79	Construction d'une habitation
15-07-20	Déclaration environnementale : citerne à mazout d'une capacité de 5.000L

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h, Zone forestière" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans le GCU Citadelle (20/06/1935), Plateau inférieur.

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

- Le bien est repris à l'atlas des sentiers et chemins vicinaux.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Lotissement : Fallon et Consort - 12/08/1965

Lidaxe : modification possible du tracé.

Radon - risque par zone 1km - Risque > 300Bq/m<sup>3</sup> 5.1%-10%.

GCU Enseignes - Site touristique protégé

CGU Citadelle : plateau supérieur.